



**Grenville·sur·la·Rouge**

DE CŒUR ET DE NATURE

## AVIS PUBLIC

### Assemblée publique de consultation

#### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Aux personnes intéressées par un projet de règlement numéro RU-902-07-2018, intitulé **Projet de règlement modifiant le Règlement numéro RU-902-01-2015 et ses amendements**, afin d'ajouter l'usage permis d'exploitation forestière au sein de certaines zones.

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 10 juillet 2018, a adopté un projet de règlement numéro RU-902-07-2018, intitulé **Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 et ses amendements**, afin d'ajouter l'usage permis d'exploitation forestière au sein de certaines zones.
2. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 14 août 2018, à compter de 18:00 heures, pour l'ensemble des modifications ci-après énumérées, dans la salle de délibération du conseil, située au 88, rue des Érables, à Grenville-sur-la-Rouge. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Que l'objet de ce projet de règlement est d'ajouter l'usage permis d'exploitation forestière au sein des zones suivantes :
  - A-01, A-02, A-03, A-04, AG.T-01, AF-02, AF-03, AF.T-01, RU-02, RU-06, RU-07, RU-08, RU-09, RU-11, RU-12, RU-13, RU-14, RU-17, V-01, V-02, V-03, V-04, V-05, V-06, V-07, V-08, V-09, V-10, V-11, V-12, V-13, V-14, RT-01, RT-02, RT-03, RT-04, RT-05, RT-06, RT-07, I-01, I-02, UI-01, PL-01, RV-01.
4. Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation par les personnes habiles à voter.
5. Que ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, situé au 88, rue des Érables, à Grenville-sur-la-Rouge, les jours ouvrables de bureau.

Donné à Grenville-sur-la-Rouge, ce 23<sup>e</sup> jour de juillet deux mille dix-huit.

Marc Beaulieu  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier